

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

### **Avis d'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture**

NOR : AGRS1431127V

Au titre de l'année 2015, est organisé l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle. Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

Peuvent faire acte de candidature les techniciens de formation et de recherche de classe supérieure relevant du ministre de l'agriculture ayant atteint au 31 décembre 2015 au moins le 6<sup>e</sup> échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs en qualité de fonctionnaire dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Cet examen professionnel est ouvert aux agents remplissant les conditions ci-dessus, quelle que soit leur affectation, y compris ceux affectés à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

La demande de candidature sera établie par préinscription sur le site internet : [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr) à partir du 5 mars 2015 et jusqu'au 2 avril 2015.

Chaque candidat recevra une confirmation d'inscription accompagnée d'un imprimé de situation administrative permettant de justifier de son grade et échelon dans le corps des techniciens de formation et de recherche.

Cette préinscription fera l'objet d'une confirmation d'inscription qui devra être retournée, validée et signée par le candidat, accompagnée du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), pour le 16 avril 2015 dernier délai (le cachet de la poste faisant foi).

Tout candidat qui ne recevrait pas ces documents dans les jours suivant sa préinscription devra s'en inquiéter auprès des chargés de ces examens professionnels indiqués ci-après.

L'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle comporte une épreuve orale unique d'admission comportant de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Le modèle du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et le guide d'aide à la constitution de ce dossier sont téléchargeables sur internet à l'adresse suivante : <http://www.concours.agriculture.gouv.fr/espacetelecharge2.cfm?monrep=dossiers>.

Les épreuves orales se dérouleront à Paris à partir du 29 juin 2015.

Le dossier d'inscription accompagné du dossier de RAEP en six exemplaires dont un original seront adressés au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, SG/SRH/SDDPRS/bureau des concours et des examens professionnels, à l'attention de Patrick CASTRO et Christine DUVAL, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP.

Pour tout renseignement complémentaire, les intéressés pourront s'adresser au service précité, à :

Mél. : [patrick.castro@agriculture.gouv.fr](mailto:patrick.castro@agriculture.gouv.fr), téléphone : 01-49-55-44-85.

Mél. : [christine.duval@agriculture.gouv.fr](mailto:christine.duval@agriculture.gouv.fr), téléphone : 01-49-55-53-99.